



**PRÉFET  
DE L'ARIÈGE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Foix le 29 mars 2021

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

### Commune d'Orlu

L'avis au public paru le 26 mars 2021 dans la Gazette Ariègeoise et les pages Ariège de la Dépêche du Midi est complété ainsi qu'il suit :

- Le dossier d'enquête comprend :
    - . le dossier de demande d'autorisation environnementale incluant l'étude d'impact,
    - . la demande de dérogation « espèces protégées »,
  - la demande de défrichement,  
pour lesquelles il sera statué par arrêté préfectoral.
- Il comprend également l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la mairie d'Orlu.

Si la situation sanitaire liée au covid 19 venait à évoluer et rendait impossible la participation physique du public pendant le déroulement de l'enquête publique, un avis dans la presse, sur le site internet des services de l'État : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Liste-des-enquetes-en-cours-ou-programmees> et sur la page du registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/enquete-publique-hydro-orlu> sera publié. Il leur sera substitué des permanences téléphoniques qui nécessiteront une prise de rendez-vous 48 heures au préalable au minimum, à la mairie d'Orlu aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ; les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h , le mercredi de 9h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, au numéro suivant : 05.61.64.21.70.

Une tranche horaire d'un quart d'heure sera réservée par le commissaire enquêteur à chacun de ces entretiens (durée maximale) aux jours et aux heures de permanence..